L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE MATIN, 21 FEVRIER.

Nouvelles Politiques de France.

On lit dans la *Patrie* du 1er février:

L'intérêt de la soirée, après le vote du 30, se concentrait chez M. Thiers et chez M. Casimir Périer.

M. Thiers, qui, ainsi que nous l'avons dit hier, a mené toute l'intrigue destinée à faire adopter l'amendement Wallon, après avoir disposé ses forces, groupé ses adhérents, réchauffé au dernier moment les indécis, et, enfin, avoir voté, quitta la séance et se dirigea vers la gare. Il comptait sur une majorité de dix ou douze voix, sur qu'il était de l'adhésion complète de M. d'Audiffret et de dix, au moins, des amis de ce dernier.

Ce n'est qu'une heure après son arrivée qu'il apprit le résultat du scrutin.

L'ancien président ne s'en est pas montré satisfait. Il s'attendait à triompher avec la majorité de 14 voix par laquelle il a été renversé le 24 mai, et sa victoire est indécise.

M. Thiers a reçu hier toutes les notabilités des trois gauches.

Il faut avouer que les manifestations de satisfaction étaient assez tièdes.

M. Jules Simon ne se manifestait aucun enthousiasme.

Il a longuement parlé au milieu d'un petit groupe dont il était, avec M. Thiers, le centre.

L'ancien président et lui ne dissimulaient pas qu'il faudrait, dès lundi ou mardi, chercher à asseoir la république sur des bases plus solides.

Les hôtels jumeaux de MM. Casimir Périer et d'Audiffret-Pasquier, aux Champs-Elysées, ont aussi reçu de très nombreuses visites. Tous les adorateurs du soleil levant vont saluer M. d'Audiffret-Pasquier. Ils se sont, croyons nous, dérangés beaucoup trop tôt. Somme toute, déception sur toute la ligne des conspirateurs républicains, qui comprennent fort bien que la majorité de voix deviendra, demain et après-demain, la minorité des jours précédents.

Nous pouvons garantir que le maréchal de Mac Mahon n'a pas dissimulé son mécontentement, et qu'il n'a pas pensé à constituer un cabinet Dufaure d'Audiffret Pasquier, etc.

Plus que jamais, M. de Broglie tient la corde avec les lois électorales pour programme.

Aucun ministère ne sera formé avant la clôture de ces débats.

On lit dans la *France*:

Les journaux légitimistes et orléanistes ont donné de très grandes proportions à l'incident Canrobert. Des bruits de salon ont rattaché la déclaration de l'honorable maréchal aux récentes correspondances du *Times* sur la démission éventuelle du président de la République.

La phrase où le maréchal Canrobert dit qu'il considère comme un devoir de rester "aux côtés de son illustre frère d'armes et ami le maréchal de Mac-Mahon," a particulièrement excité les conjectures comme paraissant indiquer une sorte d'entente.

Inutile d'ajouter que nous reproduisons toutes ces rumeurs à titre d'information, et uniquement pour expliquer la préoccupation extraordinaire, montrée par la presse royaliste.

L'attitude des princes d'Orléans, pendant les derniers débats, a été fort curieuse à suivre, et jette un jour singulier sur les intentions des uns, et sur les actes des autres.

Le comte de Paris assistait, il y a peu de jours, à une soirée donnée par un des membres du centre droit qui se sont ralliés hier à l'amendement Wallon. Il a revu, depuis le vote, ce député, et n'a point paru étonné ni mécontent de son attitude.

Cependant, le prince de Joinville qui a trouvé en mesure de manifester directement ses sympathies, et d'affirmer les opinions de sa famille, a voté avec la minorité.

Le duc d'Aumale, d'autre part, qui partage ses préoccupations entre l'organisation des corps d'armée et l'observation attentive des événements parlementaires, eût voté, non assisté ou, contre l'amendement, s'il n'était pas éloigné de l'Assemblée par son [illegible].

D'où viendrait donc que les oncles soient plus royalistes que le neveu? Comment [illegible] ces divergences, souvent répétées[illegible]

"Le comte de Paris se considère comme obligé d'être libéral pour ne point effrayer, et c'est pour ne point effrayer aussi que le duc d'Aumale se montre antirépublicain."

A cette question, un ami des princes a fait [illegible] la réponse suivante:

"Quant au prince de Joinville, nous croyons savoir qu'il n'a point prononcé [illegible] sur l'amendement Laboulaye [illegible]"

Ajoutons pour être complet que, jusqu'à présent, ce sont les princes qui ont proposé, et M. de Broglie, dit-on, qui a dû poser.

—M. Louis Blanc a adressé à la *Réforme* [illegible] une lettre dans laquelle [illegible] que M. Gambetta avait toujours [illegible]

M. Louis Blanc s'attache à justifier la [illegible] "Quant [illegible] Peyrat, Madier de Montjau, Marcou et moi, à joindre nos votes à ceux de nos collègues [illegible] nous [illegible] que le succès de [illegible] motion appuyée par eux tenait à cinq voix au moment [illegible] la nouvelle nous était apportée [illegible] on comprendra [illegible] avons fait en cela, à l'unité du parti républicain et à l'amitié, le plus douloureux des sacrifices."

—Le *Soir* annonce que M. Desbons, député républicain des Hautes Pyrénées, et M. Alicot, concurrent de M. Cazeaux, viennent d'arriver à Versailles. Ils apportent un volumineux dossier qui sera remis à la commission chargée de la vérification des pouvoirs de M. Cazeaux.

—Le *Français* publie la note suivante:

"Répondant aux conjectures de plusieurs journaux, l'Agence Havas déclare que rien n'est changé, pour le moment, à la situation ministérielle. Il est inexact que le maréchal ait fait appeler M. Dufaure, ou tout autre personnage politique. Le maréchal ne pourra, évidemment, songer à former un autre cabinet que lorsque l'Assemblée aura pris des décisions définitives sur les lois constitutionnelles. Ces renseignements de l'Agence Havas sont conformes à nos renseignements particuliers."

—On assure que, d'accord avec le ministre de la guerre, le maréchal de Mac-Mahon se propose de former quatre armées avec les dix-neuf corps qui sont répartis sur l'ensemble du territoire. Ces quatre armées seraient commandées par les généraux Lebrun, d'Aumale, Bourbaki et Chanzy.

La loi de juillet 1873, sur l'organisation générale de l'armée s'oppose à ce que cette mesure soit immédiatement réalisée; il ne s'agit donc que d'une préparation, d'une organisation sur le papier, [illegible] de telle sorte qu'elle puisse, en quelques jours, être appliquée.

ESPAGNE.

La *Gazette du Weser* dit que la lettre circulaire par laquelle Alphonse XII a annoncé son avènement aux puissances étrangères, est écrite en français, et que don Alphonse y prend le titre de "roi d'Espagne" par la grâce de Dieu et par l'appel (berufung) de la nation. Le même journal donne en français les deux passages suivants de cette lettre:

"J'espère, avec l'aide de Dieu, affermir l'ordre et rétablir la paix dans le royaume, en respectant la foi religieuse de la nation, sa liberté et ses privilèges.

Etant appelé à l'héritage légitime par l'abdication de ma mère, je suis monté au trône, pour rétablir la monarchie, aux acclamations des peuples."

L'*Epoca* du 27 expose suivant quelles lois et quelle organisation constitutionnelle [illegible] pourront être, à son avis, convoquées les Cortès, quand l'Espagne se [illegible]

Etablissement de deux Chambres. Suppression du suffrage universel. Loi électorale à large base "comme en Belgique ou en Italie, mais offrant à la société les garanties qui résultent de l'instruction, de la capacité, de l'éducation ou de la propriété." Toutes les constitutions antérieures étant abolies de fait et de droit, [illegible] possible à la Constitution de 1837, pour convoquer les Cortès, qui modifieraient, s'il y a lieu, cette Constitution d'accord avec le roi. Enfin, un Sénat, qui tiendrait à la fois de la Chambre des lords et du Sénat belge, et où, par conséquent, l'élément électif se trouverait représenté à côté de la grandesse, de l'Eglise, de l'armée et de la marine.

L'agence Havas communique la note suivante:

"Il a été question, ces jours ci, d'une déclaration signée D. Juan de Mesa, ayant trait à la renonciation de D. Juan de Bourbon, père du duc de Madrid, et à une lettre du même D. Juan de Bourbon à la reine Isabelle.

Des doutes ayant été émis sur l'authenticité de ces écrits, le secrétaire des commandements de la reine déclare "que, bien que D. Juan de Mesa n'appartienne pas à son secrétariat, les documents relatifs à la renonciation existent néanmoins dans les archives de Sa Majesté."

Don Juan de Bourbon, que mentionne cette note, est le fils du comte de Montemolin et le petit-fils du premier Don Carlos, qui, à la mort de son frère Ferdinand VII, disputa, au nom de la loi salique, la couronne d'Espagne à sa nièce Isabelle. On sait que le prétendant actuel, don Carlos, duc de Madrid, est le fils de don Juan de Bourbon. Celui-ci a renoncé en faveur du duc de Madrid à ses prétentions au trône, par acte authentique et solennel du 3 octobre 1868. Mais les alphonsistes affirment et la note qui précède a pour objet de répéter qu'il a également renoncé en faveur d'Isabelle.

—On annonce, comme devant paraître ces jours-ci, un livre de M. Lachaud fils, intitulé la *Dictature*, et ayant pour but de démontrer que la dictature est l'état normal de la France.

Affaire Cassagnac-Clémenceau.

M. Clémenceau, ancien maire de Montmartre au moment de la Commune, le même qui n'a pas su empêcher l'assassinat des généraux Clément Thomas et Lecomte, et qui a blessé en duel au pistolet un chef de bataillon, veut absolument se battre avec Paul de Cassagnac. Mais sachant celui-ci très fort à l'épée, il veut avoir le choix des armes. Alors quand le *Pays* attaque les républicains il se prétend insulté personnellement et envoie ses témoins. C'est ce qu'il a fait, pour la seconde fois, à la suite d'un article du 28 janvier 1875.

M. Clémenceau a reçu de ses témoins la lettre suivante:

Paris, 29 janvier 1875.

Cher ami,

Nous nous sommes rendus hier jeudi à une heure dans les bureaux du *Pays*, où nous n'avons pu rencontrer M. P. de Cassagnac. Sur les indications qui nous ont été données, nous y sommes retournés ce matin à dix heures et demie.

Nous avons remis à M. P. de Cassagnac sa lettre dont vous nous aviez chargés pour lui et qui était ainsi conçue:

"Monsieur,

"Vous dites: "Quand j'insulte un monsieur, je lui rends raison." Vous m'insultez. Je charge mes amis, MM. Schœlcher et Périn, de vous demander une réparation par les armes.

"G. CLÉMENCEAU."

M. P. de Cassagnac a refusé de constituer des témoins, et voici la réponse qu'il nous a faite, telle que nous l'avons écrite sous sa dictée:

"Je ne considère pas, nous a dit M. Paul de Cassagnac, qu'il se soit produit entre M. Clémenceau et moi un fait nouveau changeant le terrain primitif sur lequel j'ai refusé à M. de Clémenceau le droit d'exiger de moi une réparation personnelle pour une discussion d'ordre général. M. Clémenceau m'a provoqué, il y a plusieurs mois, sans que je l'aie offensé personnellement, et uniquement pour venger la République de mes attaques. Ce qui se passe aujourd'hui entre lui et moi n'est que la continuation de la même querelle. Si j'acceptais qu'une personne s'attribuât, sans mandat régulier, la mission et le droit de prendre fait et cause les armes à la main au nom de son parti et contre un écrivain ou un orateur, ce serait faire du duel politique une lutte d'un million d'hommes contre un seul homme, et ce serait dénaturer le véritable caractère du duel, qui doit être exclusivement consacré à la réparation d'une injure personnelle."

Telle est, cher ami, la réponse que nous avons obtenue et que nous avons le devoir de vous transmettre.

Vos amis,
V. SCHŒLCHER, G. PÉRIN.

Après avoir pris connaissance de cette lettre, M. Clémenceau a publié la lettre suivante:

A M. P. de Cassagnac.

Monsieur,

Vos subtilités pas plus que vos forfanteries ne pourront jamais rien changer à ce fait si désagréable pour vous et auquel je vous ramènerai toujours: que m'ayant insulté *personnellement* et m'insultant *personnellement* encore aujourd'hui, vous m'avez refusé et refusez encore la réparation qui m'est due.

La scène de pugilat à laquelle vous m'avez convié, outre qu'elle est en dehors de mes habitudes, aurait le grave inconvénient d'intervertir les rôles, de vous faire quitter celui où vous faites si triste figure pour vous en laisser prendre un autre qui vous agréerait fort, vous donnant barre sur moi.

"Quand j'ai insulté un monsieur, avez vous dit, je lui rends raison." M'avez-vous insulté? Oui. Consentez-vous à me rendre raison? Non. Il faut apparemment que votre maxime soit plus aisée à formuler qu'à mettre en pratique.

Vous m'avez engagé à vous faire savoir si je n'étais pas content. Eh bien, monsieur, je ne suis pas content, et je vous l'ai fait savoir. Je suis moins content que jamais, et je vous en informe de nouveau.

G. CLÉMENCEAU.

L'*Univers* raille agréablement M. Clémenceau à propos de son *affaire* avec M. Paul de Cassagnac:

M. Clémenceau, membre du conseil municipal de Paris et républicain écarlate, a, depuis un an ou deux, pris l'habitude d'écrire dans les journaux de son parti qu'il brûle de se battre avec le rédacteur en chef du *Pays*, M. Paul de Cassagnac. A coup sûr, M. Clémenceau a là une idée contraire à tout principe de religion et de bon sens, mais, puisqu'il est radical, la religion et le bon sens doivent l'inquiéter fort peu, et l'on conçoit qu'il passe outre.

Mais alors que faire?

Une chose bien simple, dira-t-on, provoquer M. de Cassagnac.—Vous n'y êtes pas. M. Clémenceau veut se battre, mais, en même temps, il veut que M. Paul de Cassagnac prenne vis-à-vis de lui le rôle de provocateur. Il prétend même que ce rôle M. de Cassagnac l'a déjà pris en insultant le parti républicain, dont lui, citoyen Clémenceau, est membre. En conséquence, au lieu de provoquer, il demande une réparation.

M. de Cassagnac n'admet pas, et en cela il fait bien, que le premier individu venu puisse se constituer le représentant d'un parti et demander, en conséquence, une réparation par les armes.

LES ALLIÉS DE L'EMPIRE.

On lit dans la correspondance parisienne du *Times*:

"C'est à tort qu'on accuse l'Assemblée de n'avoir point de politique. Elle en a une très définie et très décidée, celle de voter le contraire de ce que désire le gouvernement. L'Assemblée a une fois de plus suivi cette politique, et son dernier vote a donné lieu à des incidents parlementaires assez singuliers. En premier lieu, le cabinet a été renversé; il n'est en place, il n'existe plus, mais contre le maréchal; il est tombé et demeure debout.

C'est devant un semblable cabinet qui n'est ni mort ni vivant, ni muet ni parlant, ni enterré ni ressuscité, que sont être décidées les questions les plus sérieuses. Voici le premier incident produit par la fantaisie du gouvernement d'avoir demandé la priorité pour la loi du Sénat. Le second, c'est que dans la séance de lundi on a discuté le projet du Sénat, qui sera probablement rejeté lors du second débat au sujet du projet Ventavon. Ceci aura pour effet de supprimer le rapport de M. Lefèvre Pontalis. Mais comme, le 6 janvier, on a voté contre la priorité de la loi du Sénat, cette mesure spéciale a naturellement pris la seconde place, et a été discutée lundi, ce qui constitue le troisième incident curieux.

"Lorsqu'on réfléchit à tout cela, on comprend cette réponse d'un partisan de l'empire à qui on demandait ce que faisait le parti impérialiste pour ramener l'empire: "Ce que nous faisons? répondit-il, grâce à Dieu, nous ne faisons rien du tout, et c'est ce qui nous sauve de la destruction. Nous laissons faire les *autres*. Notre force est dans notre faiblesse, et c'est leur maladresse qui fait notre habileté. Si nous essayions de tenter quelque chose, tout le monde se tournerait contre nous, tandis que tout le monde vient à nous en voyant comment vont les choses.

"Une prompte dissolution est inévitable. Dans la nouvelle Assemblée, nous n'aurons pas de suite une majorité, mais nous aurons une forte minorité, et contre nous une forte minorité radicale. Nous laisserons encore les autres faire notre œuvre. Chaque faute qu'ils commettront nous amènera de nouvelles recrues prises parmi les conservateurs dispersés dans la Chambre. Alors nous proclamerons l'empire ou décréterons un plébiscite. Grâce à ce que les autres auront fait, l'empire sera restauré. J'ai peur, dit mon interlocuteur, de dire cela publiquement; car je ne voudrais pas empêcher de commettre des bévues."

PROMESSES D'ALPHONSE III.—Peralta, 22 janvier.—Le roi a adressé aux habitants des pays basques et de la Navarre une allocution dont voici les principaux passages:

"En rentrant dans ma patrie, je désire vivement la paix. Je suis monté sur le trône sans effusion de sang, ainsi que je le voulais. Si vous me disputez le terrain, force me sera de combattre. Si vous luttez pour ma foi monarchique, sachez que je suis le représentant de la foi dynastique à laquelle vos pères ont juré fidélité. Si vous combattez pour la foi catholique, ne suis-je pas un roi catholique? Je réparerai les injustices commises à l'égard de l'Eglise!

"Je suis, je serai roi constitutionnel. Abandonnez les armes et vous verrez renaître la prospérité partout. Vous jouirez des libertés que vous aviez aux dernières années du règne de ma mère. Avant de commencer la bataille, je vous offre la paix: écoutez la voix amie de votre roi."

L'allocution du roi à l'armée débute ainsi:

"Soldats, je fais appel à votre abnégation, non pas pour acquérir la gloire, mais pour obtenir la paix. Nos adversaires sont espagnols: je leur ai adressé des paroles de conciliation: si elles ne sont pas écoutées, nous combattrons. Dieu protégera ceux qui veulent la paix et non ceux qui combattent contre la patrie...."

Elle se termine par ces mots:

"Vétérans, vous devez aider votre roi; combattre, c'est triompher!"

—Réflexions humoristiques de l'*Univers*, ayant une part de vérité:

Il faut bien le dire: pour la majeure partie de l'Assemblée, M. le comte de Chambord est l'obstacle à une restauration monarchique. On veut bien de la royauté, mais sans le roi. S'il abdiquait, s'il venait à mourir, toute cette majorité hésitante, divisée, se reconstituerait instantanément, et, le lendemain, le jour même peut-être, oubliant le septennat avec toutes les lois constitutionnelles, sans commission ni rapport, elle rétablirait la monarchie dans la personne de M. le comte de Paris. M. Casimir Périer ne serait plus républicain et M. le duc d'Audiffret Pasquier redeviendrait monarchiste.

On verrait le centre gauche rentrer dans le centre droit, et tous deux fusionner avec la droite modérée. Toutes les difficultés seraient résolues, toutes les ambitions satisfaites. Il y aurait place dans le nouveau régime pour M. Christophe comme pour M. le duc de Broglie, et M. Ricard lui-même aurait son portefeuille.

LE DR. PARMLY, dentiste, au No 7 de la rue North, place Lafayette.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BIENFAISANCE DE LA HAVANE.

Nous extrayons les passages suivants du rapport annuel présenté, le 17 janvier, à l'assemblée générale de la Société de Bienfaisance de la Havane:

Des circonstances particulières sont venues à notre aide et nous permettent de placer sous vos yeux un état comparativement plus brillant qu'en 1873. L'aide dont nous parlons provient, en première ligne, de l'appel à la charité que M. A. Gouré indiquait dans le rapport de 1873-1874. Cet appel, qui a été entendu, a amené l'augmentation de la cotisation mensuelle de quelques sociétaires, et a produit, au moyen de souscriptions volontaires, une somme de $458 50.

Un second secours fort important, nous est venu de la Compagnie française d'Opéra qui était encore il y a peu de temps dans notre ville et à laquelle il est de notre devoir d'exprimer ici nos sentiments de reconnaissance. Quelques membres de notre Bureau, par leur amitié ou influence personnelle, ont obtenu de la Compagnie une part de bénéfice dans une représentation qui nous a produit net $1,186 20. Ces deux sommes augmentent sensiblement l'avoir de la Société qui a distribué cette année les secours suivants:

$747 00 en argent;
163 50 en 109 jours de bons de subsistance;
716 00 représentant 472 journées d'hôpital à 23 malades;
335 00 frais d'enterrement de 10 personnes.

Nous avons de plus été à même d'embarquer dix personnes pour France et une pour la Martinique, de concert avec M. le consul-général de France, que nous trouvons toujours empressé à rendre service à notre institution.

Aujourd'hui notre société possède:

$3,000 00 déposés à la caisse d'épargne;
173 71 intérêts jusqu'au 31 décembre du dépôt antérieur de $2,000;
813 96 solde en caisse au 31 décembre;
1,000 00 valeur nominale de 4 actions de la banque "Mercantil."

....Nous avons pu constater dans le cours de notre exercice que nous avons eu à secourir des compatriotes venant de l'intérieur de l'île; cette observation nous a conduits à considérer s'il n'y avait pas moyen d'augmenter nos ressources par un appel à la charité de nos compatriotes, assez nombreux dans les localités de la campagne, et dans ce but nous leur avons adressé une lettre, qui, nous l'espérons, produira un heureux résultat.

Avant de terminer nous avons à vous faire part de deux pertes sensibles qu'a éprouvées la Société dans le cours de notre exercice; nous voulons parler de la mort de notre excellent M. Gouré qui s'était acquis notre estime et notre sympathie pour la bienveillance que nos compatriotes trouvaient chez lui, et ensuite de celle de notre président né, M. le comte Méjan, enlevé soudainement en novembre dernier; sensible à toutes les infortunes, il avait pris fort à cœur les affaires de notre Société. Notre registre contient déjà le souvenir que nous leur avons consacré et nous ne doutons pas que l'assemblée s'y associe.

—*Le vice président directeur*:—L. A. RAPHEL.

Le scrutin pour l'élection du bureau de l'année 1875 a donné les résultats suivants:

MM. P. Solais, vice-président directeur; Ch. Chaumery, trésorier; V. Gasel, secrétaire.

Commissaires:

MM. E. Régnier, E. Le Riverend, Baradat, Castillon, Bonamy, Ch. Jorieu, E. Courtillier, A. Lagriffoul.

—Garibaldi a été introduit dans la matinée du 30 janvier auprès de "son ami" Victor-Emmanuel par les généraux Medici et Dezza.

Victor-Emmanuel l'a reçu immédiatement.

Garibaldi était accompagné de son fils Menotti.

Victor-Emmanuel et Garibaldi sont restés seuls environ une demi-heure.

Victor-Emmanuel a promis son concours aux projets de Garibaldi pour l'assainissement de la campagne romaine.

Quand Garibaldi est sorti, Victor-Emmanuel l'a accompagné jusqu'à la porte de la salle.

Garibaldi a été accompagné jusqu'à sa voiture par les officiers militaires de la maison royale.

Victor-Emmanuel reçoit aujourd'hui M. de Rancès qui lui présente la lettre d'Alphonse XII annonçant son avènement au trône d'Espagne.

—Un journal italien, l'*Epoca*, donne une nouvelle qui, si elle se vérifiait, ne manquerait pas d'importance. D'après cette feuille, à la fin du mois de mars prochain, les empereurs d'Autriche et d'Allemagne se rendraient en Italie. Le but de leur voyage serait une nouvelle entrevue avec le roi Victor-Emmanuel.

UNE CURIEUSE STATISTIQUE.—Nous trouvons dans les *Annales du commerce extérieur* une curieuse statistique, celle de la fabrication des montres en Europe et en Amérique pendant l'année 1870.

Sur 2,300,000 montres fabriquées, la Suisse à elle seule en a fourni 1,600,000. La France, qui vient en seconde ligne, mais de loin, en a produit 300,000; l'Angleterre 200,000 et les Etats-Unis 100,000.

Le canton de Berne fournit la plupart des montres courantes, c'est-à-dire environ 500,000 par an.

Genève, qui s'attache à la fabrication des montres riches, en livre aussi 150,000 par an.

Le canton de Vaud se contente généralement de fabriquer des mouvements, qu'il exporte au nombre de 150,000.

Le canton de Neuchâtel est le plus productif comme quantité et comme qualité; il fournit la moitié de la valeur totale.

C'est l'Observatoire de Neuchâtel qui a le plus contribué jusqu'ici au réglage des montres. Les variations qui, en 1862, étaient en moyenne de 161 secondes par 24 heures, n'étaient plus en 1868 que 57 secondes.

Quant aux chronomètres, sur 99 en 1868, 9 donnaient en 24 heures moins d'une demi-seconde de variation, 8 donnaient un peu plus d'une seconde.

—Un procès qui promet des détails piquants va se juger à Marseille. Il s'agit, dit le *Messager du Midi*, d'une cuisinière qui était placée dans une maison du grand monde et qui a fait danser l'anse du panier avec une frénésie particulière. Mais il n'est pas le piquant de la situation: cette cuisinière a été arrêtée au moment où elle se rendait à la mairie pour épouser un de nos plus riches capitalistes. La famille du fiancé, qui voyait avec beaucoup de peine une mésalliance vraiment scandaleuse, avait tout fait pour empêcher le mariage; vains efforts.

Le futur, plus que majeur, avait résisté aux supplications et aux larmes de ses plus proches parents. Les bans avaient été publiés et le mariage allait avoir lieu lorsqu'un ami de la famille se souvint d'avoir eu à son service la cuisinière qui était sur le point de devenir grande dame; il se souvint aussi qu'il avait eu sérieusement à se plaindre de cette ancienne domestique. La police fut prévenue et le cordon bleu a été arrêté à quelques pas de l'Hôtel de Ville, le front ceint de l'oranger nuptial.

L'affaire s'instruit en ce moment. Mais, le croiriez-vous? le futur est plus décidé que jamais à donner son nom et sa fortune à la cuisinière captive. Il prétend qu'elle est victime d'une odieuse conspiration, et que le tribunal reconnaîtra son innocence. En attendant, il va la voir à la prison deux fois par semaine, lui prodiguant les soins les plus affectueux et lui jurant que, quoi qu'il arrive, il l'épousera devant Dieu et devant les hommes. La famille est désolée, car elle ne voit aucun moyen d'empêcher une union mal assortie s'il en fut.

Un suicide inédit:

Un commerçant qui faisait de mauvaises affaires, M. Albert Grédelot, domicilié passage Saint-Honoré, ayant résolu hier de se tuer, voici le moyen auquel il s'arrêta.

Il ferma hermétiquement les fenêtres de sa chambre à coucher, les calfeutra et boucha hermétiquement la cheminée, comme s'il voulait s'asphyxier; puis, après avoir ouvert le robinet du gaz, il sortit et s'en alla mettre ordre à ses affaires.

A sept heures du soir il rentra et pria la concierge de lui prêter une bougie allumée. De l'air le plus tranquille en apparence, il monta alors jusqu'à son palier, tenant la bougie de la main gauche et la clef de la main droite, puis il ouvrit rapidement la porte et entra....

Toute la maison fut secouée par l'explosion et un torrent de flammes s'élança par la fenêtre brisée et par la porte.

On accourut au secours, on ferma le compteur et tout se borna à des dégâts insignifiants.

Quant au malheureux Grédelot, il gisait au milieu de la chambre, horriblement défiguré et brûlé.

Il est mort un quart d'heure après sans avoir pu parler.

(*Figaro*)

—Une curieuse application de la photographie vient d'être faite en Angleterre. Un ingénieux inventeur a découvert le moyen de renfermer, dans un petit appareil, qui n'a pas plus d'un centimètre de diamètre, une plaque photographique sensibilisée dont on peut obtenir après l'agrandissement. Cette plaque est introduite dans un petit médaillon qu'on peut attacher à sa chaîne de montre, et au moyen d'un bouton qu'on presse, on peut instantanément prendre le portrait de la personne ou de l'objet qui se trouve en face de vous, sans que nul s'en doute, l'opérateur excepté.

—L'établissement, par la Prusse, d'un vaste camp sur la rive gauche du Rhin est chose décidée pour le printemps prochain.

Nous apprenons de plus, que les chantiers maritimes de l'empire d'Allemagne sont couverts de navires en construction, et que le grand chancelier hâte par tous les moyens en son pouvoir la confection d'une flotte qu'il voudrait faire servir à des projets ultérieurs dont il garde d'ailleurs le secret.

—Nous lisons dans un journal du matin:

"Un fait extraordinaire vient de se passer à l'hospice des Incurables de Paris. Agée de 90 ans révolus, la sœur Theodosia, actuellement [illegible] lement complet de sa denture; et, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que la même religieuse avait aussi vu toutes ses dents se renouveler à l'âge de 47 ans et à celui de 53 ans.

"Le médecin en chef de l'infirmerie, M. Giambattista, qui est maintenant âgé de 97 ans, et qui a été attaché à cet établissement depuis 52 ans, vient d'adresser à propos de ces trois reproductions dentaires extraordinaires, un mémoire à l'Académie des sciences."

LA POMME DE TERRE PERMANENTE.

Nous avons reçu, dans nos bureaux, dit le *Figaro*, la visite de M. Tellier, un ouvrier à la physionomie ouverte, intelligente et honnête, qui nous a rendu plusieurs spécimens d'une invention qui intéresse le monde entier—et particulièrement le monde agricole.

Ce brave garçon, jardinier de son état, habite le numéro 40 du boulevard de Strasbourg, où il montre, à qui veut les voir, des pommes de terre nouvelles, obtenues en pleine terre, en dépit des gelées, sans châssis, sans engrais, et cela à l'aide d'une culture des plus simples, au moyen de laquelle on va pouvoir manger *toute l'année* des pommes de terre qu'on aura arrachées le matin même à des racines vivaces. Grâce à ce système, les tubercules se reproduisent indéfiniment. En hiver, leur végétation, ne se dépensant plus en tiges verdoyantes, se trouve réduite à un travail souterrain latent, analogue à celui qui donne la truffe.

M. Tellier a continué à Larochelle, près Palaiseau, des expériences commencées par son père, il y a quarante ans, mais c'est bien à lui seul que revient la gloire du résultat final.

Son procédé s'applique à toutes les espèces de pommes de terre et à toutes les natures de terrain. La *vitelotte*, appelée communément asperge, est celle qui donne le rendement le plus beau.

Les grandes sociétés d'agriculture et les hautes intelligences qui les dirigent se sont émues de la découverte de M. Tellier. MM. Drouyn de Lhuys, Chevreul, Marie Davy, et de Cherté, rédacteur en chef du *Journal agricole*, se sont [illegible] des côtés sérieux et indiscutables de cette invention.

Nous ne marchanderons pas nos éloges et nos encouragements à M. Tellier, et nous croyons que le pays lui devra au moins autant de gratitude qu'à l'inventeur d'un nouveau fusil ou d'une nouvelle cartouche.

—Si comme vous en avez l'intention, lui avons nous dit, vous voulez publier et révéler votre secret, quel bénéfice voudriez-vous retirer d'une invention dont tout le monde va s'emparer?

—Je ne désire, nous a-t-il répondu, qu'une récompense nationale. Que le gouvernement me décerne des éloges publics, et que l'Etat me fasse une petite rente, serait-elle de 10 francs par an, je me tiendrai pour satisfait.

Dix francs de rente pour avoir trouvé la pomme de terre perpétuelle. Voilà! on ne peut pas être moins exigeant ni plus modeste.

Dans un numéro subséquent le *Figaro* ajoute:

Nous avons parlé les premiers, dernièrement, de la *pomme de terre permanente* trouvée par M. Tellier, 40 boulevard de Strasbourg.

L'apparition des lignes que nous avons consacrées à cette importante découverte a été pour le monde agricole un véritable événement.

M. Tellier doit être admis en audience particulière à l'hôtel de la Présidence, dès que la commission de savants, provoquée à cet effet, aura fini son rapport sur la pomme de terre permanente.

En attendant, M. Tellier reste sourd aux propositions qui lui arrivent de tous les points de l'étranger. Il veut que la France profite, avant tous, de sa précieuse trouvaille.

Un détail curieux: M. Tellier est né en 1837 et Parmentier est né en 1737. Il a dû, comme M. Tellier, à cent ans de distance, soumettre sa pomme de terre à l'examen d'une commission d'hommes spéciaux.

L'ARSENIC DANS L'INDUSTRIE COTONNIÈRE.—On lit dans la *Gazette de Francfort* du 29 janvier: "Depuis quelque temps, suivant ce qu'assure M. le professeur Gintl, un certain nombre de fabricants alsaciens et anglais, remplacent pour l'impression des tissus, l'albumine par d'autres matières moins chères: de l'arséniate de glycérine et de l'acétate d'argile. C'est ainsi qu'ils ne se font pas scrupule de livrer au commerce des tissus contenant par mètre 2 à 3 grammes d'acide arsénieux sous la forme d'arséniate d'argile.

"Il y a, notamment, des indiennes et des batistes qui présentent, sur un fond violet, des dessins blancs, par exemple des points, des ronds, des étoiles ou des fleurs, puis des indiennes imprimées de motifs brun-jaune et rouge-brun, c'est-à-dire des nuances qui, jusqu'à présent, ne semblent aucunement suspectes, et que les gens non initiés achetaient sans se douter des dangers auxquels on s'expose en portant des tissus de ce genre. En effet, ce danger est bien grave si l'on songe à la quantité considérable d'arsenic que renferment les matières employées, et surtout à cette circonstance que le poison ne se trouve pas dans une combinaison indissoluble et qu'en le [illegible] séjourner quelques instants dans l'eau, la personne [illegible] une quantité considérable de sel arsénieux. Evidemment, les tissus en question, qui, en général, se vendent à des prix assez bas, n'ont pas été lavés après l'impression, mais livrés directement à l'apprêteur, parce que le lavage aurait enlevé une partie de la couleur."

—Encore un exemple de l'estime que les agriculteurs intelligents ont pour les petits oiseaux, qui leur rendent de si grands services. Un navire anglais, le *Tintern-Abbey*, transporte en ce moment d'Angleterre en Nouvelle-Zélande une cargaison de 1,250 petits oiseaux pour en peupler l'île, qui est dévastée par les insectes.

EXPLORATION DANS L'AFRIQUE CENTRALE.—A l'une des dernières séances de la Société royale de géographie de Londres, sir Rutherford Alcock a donné lecture d'une lettre qu'il venait de recevoir du lieutenant-colonel Long, officier d'état-major au service de l'Egypte, dans laquelle cet officier rend compte d'une visite récente qu'il a faite au roi Mtesa, sur les bords du lac Victoria Nyanza. Suivant ce récit, il est parti de Gondokoro, le 24 avril dernier, chargé par le colonel Gordon d'une mission amicale auprès du puissant roi d'Ugandu (le roi Mtesa).

Il était accompagné de deux soldats égyptiens et de deux domestiques. Le voyage se fit en cinquante-huit jours, au bout desquels le colonel Long entra dans le district central très-bien cultivé d'Uganda. Ce territoire présente l'aspect d'une immense forêt de bananiers. Le roi Mtesa reçut l'envoyé avec des démonstrations très-amicales et donna l'ordre de décapiter trente de ses sujets en l'honneur de sa visite. Il donna la permission au colonel Long de descendre la rivière de Murchison et de visiter le lac Victoria.

Le voyage de la résidence de Mtesa au lac prit trois heures sur des canots d'écorces d'arbres cousues ensemble. Le colonel Long sonda les eaux du lac et trouva une profondeur de 25 à 35 pieds. Par le beau temps, la côte opposée était visible et paraissait être à une distance de 12 à 15 milles. Après beaucoup de négociations et d'opposition, le colonel Long obtint la permission de regagner le territoire égyptien par eau. Sur sa route il rencontra, par 1,30 degré de latitude, un second lac ou large bassin d'au moins 20 à 25 milles de large.

Des cataractes de Ripon aux cataractes de Karuma, le Nil supérieur forme un large cours d'eau navigable assez profond pour les plus grands navires. Enfin le colonel Long était de retour à Gondokoro le 20 octobre, d'où il annonce que le colonel Gordon a l'intention d'établir bientôt un bateau à vapeur sur l'Albert-Nyanza et un second steamer sur le Nil supérieur au-dessus de Karuma.

A la même séance, le major Erskine a donné lecture d'une lettre de son fils (M. Saint-Vincent Erskine), qui rend compte d'une récente mission auprès du puissant chef Umzilla, dont le territoire s'étend sur une région boisée et fertile entre le Limpopo et le Zambèse. Le quartier-général d'Umzilla se trouve près des ruines de Zimbaye, où Karl Mauch, voyageur allemand, a découvert des pierres sculptées auxquelles il attribue une haute antiquité. M. Saint-Vincent Erskine était de retour d'une seconde visite à Umzila et Sofala.

LE DRAME DANS LA SALLE.—*Arrestation*.—Vendredi soir, le public du Théâtre-Cluny a été mis, pendant la représentation, dans un grand émoi. Mlle Diane est une jolie actrice qui joue un tout petit rôle dans la revue représentée à ce théâtre. A ce qu'il paraît, elle n'est pas excessivement tendre pour les soupirants amoureux que sa beauté fait éclore sous ses pas. L'un d'eux, étudiant en droit, nommé Henri L...., avait vu repousser ses lettres et ses bouquets avec une persistance telle, que le désespoir se mit dans son cœur. Vendredi, il vint au théâtre, et prit place aux fauteuils d'orchestre; puis, quand Mlle Dianie fit son entrée en scène, il tira un revolver de sa poche, visa l'artiste et fit feu.

On juge de l'effroi des voisins de ce jeune homme et du bruit qui se fit dans la salle; l'actrice s'évanouit, le rideau est baissé aussitôt; et tandis que le commissaire de police s'emparait de M. Henri L...., et le conduisait hors de la salle, au milieu des vociférations du public, le régisseur faisait bientôt une annonce disant que Mlle Dianie n'avait pas été atteinte et que la représentation allait continuer.

—Deux jolis mots d'enfant terrible recueillis par la *Vie parisienne*:

Bébé a mérité une correction manuelle. Après quoi il s'étend sur le tapis et semble réfléchir profondément. Le père:—"J'espère, Monsieur, que vous voilà corrigé, que vous ne recommencerez plus."

Bébé, d'une voix sombre:—"Si fait, na; je me repose."

Un papa embrasse avec passion sa fillette de six ans; la reposant à terre, à la mère:

"Et dire qu'un jour elle se mariera; qu'un homme, un étranger nous la prendra et la rendra peut-être malheureuse! Oh! je le pulvériserais!"—L'enfant avec indignation: "Comment, c'est ainsi que tu arrangerais ton bru."

—Petit emprunt au *Journal Amusant*:

A un examen des candidats officiers de l'armée territoriale.

Un examinateur.—Quand vous rencontrez l'ennemi, que devez-vous faire?

Le candidat.—Le battre.

—Très bien monsieur, vous êtes reçu.

—Une effroyable nouvelle:

Le docteur Piper, savant naturaliste anglais, vient de publier un fort intéressant rapport sur ses études microscopiques, d'où il résulte que toutes les puces femelles résistent au froid de l'hiver;—et dans une puce femelle, il n'y pas compté moins de 106 œufs.

Horrible! et les pauvres puces mâles!

—Est-il naïf ou malin, le mari qui a gravé ces mots sur la tombe de son épouse au cimetière Montmartre:

A LA MEILLEURE DES FEMMES!....

Elle eût pu vivre longtemps encore!

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.
[illegible]

Théâtre du Globe.
SUCCÈS PARFAIT.
Mme RENTZ.
La troupe de danseuses de CAN-CAN de Paris, de Mademoiselle Delacour, Grande Troupe de Variétés.
[illegible] Mr. BILLY EMMETT. Mlle KATE HOWARD. [illegible]

Théâtre St.-Charles.
Mlle KATY MAYHEW [illegible]

ILMA DE MURSKA
Grands Concerts.
[illegible]
AU PUBLIC.
[illegible]

Avis.
[illegible]
ISAAC N. MAYNARD, Directeur.

L'Union Française.
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 5.
[illegible]
T. D. VAN HORN.

AU SINGE QUI VISSE.
MANUFACTURE DE CHAUSSURES
[illegible]

Chaussures! Chaussures!
A BON MARCHÉ.
AU MAGNOLIA,
[illegible]

PIERRE PAVIA
Fabricant de Chaussures à vis.
PREMIERE FABRIQUE DU SUD.
[illegible]

AU PROGRES.
ERNEST CABAUD,
Fabricant de Chaussures à Vis,
Rue Royale, No 68, près Conti.
[illegible]

Compagnie d'Ardoises Chapman.
J. BRANDIN FILS, Agent.
[illegible]

DOMAINE AUGUSTIN,
Registre in Bankruptcy.
[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique.
Under the Gas light.
ACADEMIE DE MUSIQUE.
Minstrels Haverly.
Théâtre des Variétés.
London Assurance.
[illegible]

J. A. CHADAVANT, D. D. S.
[illegible]

A. Carrière & Co.,
[illegible]

ASSURANCE SUR LA VIE.
New York Life Insurance Company.
[illegible]

COPES & OGDEN,
[illegible]

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.
[illegible]

BITTER DES ARABES
[illegible]

DAZAUX & VERGNOLE
En Vins, Cognacs et [illegible]

LOTERIE.
[illegible]
Mais Colossal
[illegible]
Prix
[illegible]

Banque d'Epargne des Citoyens,
STONEWALL HALL,
[illegible]

L. C. ARNY,
[illegible]

BARRETT & CAMMACK,
[illegible]

H. J. MONTAGNET,
[illegible]

Charbon. Charbon.
W. E. COYLE & CO.,
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.
[illegible]

PAR M. W. NEWMAN.
[illegible]

PAR NASH & HODGSON.
[illegible]

PAR S. GUINAULT.
[illegible]

VACHES.
[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Thomas Miles vs. Christian Boye.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT [illegible]
[illegible]
EUGENE WAGGAMAN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.
[illegible]

PAR C. VALETON.
[illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE
de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]

Capital Total $1,000,000.
Mobile Fire Department Ins. Co.
[illegible]

Sun Mutual Insurance Company
[illegible]
JAMES I. DAY, [illegible]
DIRECTEURS [illegible]